

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU BURKINA FASO SOUS LE CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION (1983-1987) : ENTRE DEVELOPPEMENT ET DEMOCRATISATION.

Lassané SAWADOGO

*Doctorant en Histoire politique et représentations sociales
SYPERC/ED-LESHCO-Université Joseph Ki-Zerbo-Burkina Faso
(+226) 76714198
sawadogol573@yahoo.com*

Résumé

Le régime révolutionnaire, dès son arrivée au pouvoir, engage une politique éducative visant à démocratiser l'école et à développer les structures scolaires. Cette détermination du CNR en matière de scolarisation se réalise dans le cadre du développement des ressources humaines, à travers le Programme Populaire de Développement (PPD) et le Plan Quinquennal de Développement Populaire (PQDP).

Dans l'enseignement secondaire, les initiatives visent essentiellement le développement quantitatif et la démocratisation. Dès 1983, il ambitionnait, à travers le PPD, de doter chaque chef-lieu de département d'un collège d'enseignement général et chaque province d'un lycée. Aussi le CNR avait-il développé d'autres initiatives afin d'accroître l'offre éducative au secondaire. Il s'agit notamment de la transformation des dortoirs des internats en salles de classe à partir de 1985. À cela s'ajoute la transformation du PMK en un établissement civil. En effet, dans le souci de promouvoir une « école révolutionnaire, démocratique et populaire », les autorités décident de la fermeture du PMK et de l'ouverture d'un établissement civil d'enseignement secondaire.

Ainsi, entre 1983 et 1987, le nombre de lycées et de collèges publics et privés passa de soixante-dix-neuf (79) à cent vingt-cinq (125).

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyé sur des travaux scientifiques tels que des mémoires, les thèses, les rapports, les articles et surtout les archives et les sources orales.

Mots-clés : **enseignement-éducation-révolution populaire-développement**

Abstract

The revolutionary regime, as soon as it came to power, initiated an educational policy aimed at democratizing school and developing school structures. This determination of the CNR in terms of schooling is carried out within the framework of the development of human resources, through the Popular Development Program (PPD) and the Five-Year Popular Development Plan (PQDP).

In secondary education, initiatives essentially aim at quantitative development and democratization. From 1983, he aimed, through the PPD, to provide each departmental capital with a general education college and each province with a high school. The CNR had also developed other initiatives to increase the educational offering at secondary level. These include the transformation of boarding school dormitories into classrooms from 1985. Added to this is the transformation of the PMK into a civilian establishment. Indeed, in order to promote a "revolutionary, democratic and popular school", the authorities decided to close the PMK and open a civilian secondary education establishment.

Thus, between 1983 and 1987, the number of public and private high schools and colleges increased from seventy-nine (79) to one hundred and twenty-five (125).

To carry out this work, we relied on scientific works such as dissertations, theses, reports, articles and especially archives and oral sources.

Keywords : **teaching-education-popular revolution-development**

Introduction

Depuis l'avènement du Conseil national de la Révolution (CNR) en août 1983 en Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso, l'État s'est engagé dans une politique volontariste de développement (Labazée, 1985, p.88). La stratégie gouvernementale du CNR s'appuyait sur la mobilisation

populaire, d'où l'organisation d'actions locales d'information, de communication, d'émancipation économique et sociale. Dans cette stratégie politique du développement mise en œuvre à partir du 4 août 1983, des ruptures importantes sont entreprises afin d'adapter l'économie aux contraintes liées à la place qu'occupe le pays dans la division régionale du travail, aux conditions naturelles (désertification, sécheresse ou enclavement). Dans une posture anti-impérialiste et de critiques contre les politiques néocoloniales, le CNR tente de provoquer une renégociation générale des accords de coopération avec la France, en diversifiant ses relations extérieures et en proposant la réalisation indépendante de plusieurs projets d'envergure nationale (la bataille du rail, l'aménagement de la vallée du Sourou en particulier, etc.) ; il entend aussi récupérer un pouvoir de décision sur le choix des projets de développement, « domaine jusqu'alors réservé aux principaux bailleurs de fonds » (P. Labazée, 1985, p. 88). Ces transformations envisagées par le régime militaire ont touché tous les domaines de la vie du pays, notamment le système d'éducation et de formation qui, de tout point de vue, demeure non seulement le secteur de soutien à la production, mais surtout la clé de voûte de tout développement harmonieux durable. Eleuthere Kasiana Kindianga et Jean-Paul P. Mikanza Mususantambu, dans un article commun, précisent que : « *L'école constitue le lieu où se forment les valeurs indispensables pour les développements harmonieux de l'individu et d'une nation* » (2021 : 2). C'est en ayant conscience des enjeux que présente ce secteur hautement stratégique dans la vie de la nation et des défis énormes en termes d'accès, de qualité, que de

nombreuses initiatives ont été prises par les autorités du CNR. Alors, quelles ont été les politiques de développement et de démocratisation de l'enseignement secondaire au Burkina Faso sous la Révolution démocratique populaire (RDP) de 1983 à 1987 ? L'objectif de cette étude est justement d'analyser les stratégies mises en œuvre au Burkina Faso pour augmenter et diversifier l'offre scolaire au secondaire sous le régime du Capitaine Thomas Sankara de 1983 à 1987.

Pour réaliser ce travail de recherche historique, nous avons eu recours à plusieurs sources. Dans un premier temps, nous avons consulté des archives et des documents de seconde main, constitués essentiellement d'ouvrages, d'articles scientifiques, de thèses, de mémoires. Les informations obtenues à travers les documents écrits ont été complétées par des entretiens individuels effectués auprès de personnes de ressources.

La réflexion s'articule autour de deux (02) points essentiels. Le premier est consacré à la situation de l'enseignement secondaire au début de 1980. Le second point aborde les actions de développement et de démocratisation de l'enseignement secondaire sous le CNR.

1-L'éducation scolaire au Burkina Faso au début des années 1980 : état des lieux et réforme scolaire.

L'évolution politique du Burkina Faso depuis l'indépendance est fortement marquée par une instabilité politique et institutionnelle. Ce tumulte quasi permanent au sommet de l'État a impacté sérieusement et de façon négative l'élan de

développement suscité dès les premières heures de l'indépendance. Les secteurs sociaux tels que l'éducation ont pris un coup dur, surtout sous la période d'austérité budgétaire mise en œuvre à partir du 3 janvier 1966. Toutefois, durant la période « prérévolutionnaire », diverses actions avaient permis au système scolaire du pays de maintenir un certain dynamisme dans son évolution.

1-1. La situation du système éducatif burkinabè au début des années 1980

À partir de 1978, avec la mise en place des institutions de la Troisième République, de grands projets d'amélioration de la qualité et de l'efficience de l'éducation furent envisagés. Aussi, au regard du nombre sans cesse croissant des finissants de l'enseignement du premier degré, des politiques de développement des capacités d'accueil ont été entreprises. C'est dans cette optique de transformation du système éducatif hérité de la colonisation qu'a été initiée la réforme scolaire mise en œuvre à partir de 1979.

Ainsi, à l'issue d'une analyse diagnostique de l'école voltaïque, les spécialistes l'avaient déclarée improductive, trop sélective et culturellement aliénante. Le passage suivant, extrait de *"Réforme de l'Éducation-Dossier Initial"*, donne plus de détails sur les problèmes diagnostiqués :

L'école voltaïque n'est pas démocratique car elle ne touche qu'une faible minorité d'enfants d'âge scolaire (13 % en 1976). Elle est improductive car elle consomme une part substantielle des ressources nationales (25% du budget ou 4% du PIB, sans compter l'aide extérieure presque aussi importante)

pour la formation de gens qui sont incapables de contribuer au développement économique et social dans la mesure où ils n'acquièrent pas d'aptitudes pratiques. Elle est enfin culturellement aliénante parce qu'elle enseigne des valeurs étrangères dans une langue étrangère et, par là, déracine les jeunes de leur environnement culturel (MENC, 1976, p. 103).

Se basant sur l'optique de développement communautaire exprimée par le Président de la République en 1974, le projet de réforme fut élaboré avec le triple objectif de démocratiser le savoir, de lier l'acte d'apprendre et celui de produire, et de revaloriser le patrimoine culturel avec l'introduction des langues nationales (MENC, 1976, p. 89). Cette réforme consacra une nouvelle structuration du système scolaire du pays qui comprenait désormais quatre (04) cycles¹. Elle entra dans sa phase expérimentale à partir de la rentrée scolaire 1979-1980, mais elle est suspendue en 1984 par les autorités du CNR qui ambitionnaient d'instaurer une « école révolutionnaire », plus démocratique, accessible à tous et adaptée aux besoins réels du pays (SGN-CDR, 1986, p.5).

Avant d'analyser cette réforme révolutionnaire "mort-née", analysons la situation de l'enseignement secondaire à la veille de l'avènement du CNR en août 1983.

¹ Ce sont : le cycle préscolaire destiné aux enfants de trois (03) à six (06) ans, le cycle d'enseignement de base d'une durée de huit (08) ans, le cycle d'enseignement de métier d'une durée de quatre (04) ans et un cycle de spécialisation et de recherche (MENC, 1976, p. 103).

1-2. La situation de l'enseignement secondaire au Burkina Faso au début de 1980.

Depuis la fin de l'austérité budgétaire et l'avènement de la Troisième République en 1978, l'enseignement secondaire reprit timidement son expansion. Cette nouvelle dynamique dans l'évolution des capacités d'accueil est due aux diverses initiatives développées par les autorités d'alors pour rompre avec la politique de restriction scolaire de la période précédente. Ces autorités de la troisième République optèrent pour une politique scolaire axée sur la démocratie et l'expansion de l'école. Un programme quinquennal visant à améliorer l'offre scolaire secondaire fut élaboré. L'un des objectifs de ce programme était d'œuvrer à faire progresser le taux de passage d'un cycle à l'autre, de 10 à 20% pour le premier et le second cycle.

En outre, un projet de construction et d'équipement de vingt-et-un (21) CEG dans les chefs-lieux des sous-préfectures et la création de neuf (09) lycées dans les chefs-lieux des départements fut conçu. Pour la réalisation de ce projet, une demande financière fut adressée au FADES (Fonds Arabe pour le développement économique et social). De l'avis de Honoré Ouédraogo, cette politique visait « à modifier le schéma de l'expansion de l'enseignement secondaire et à assurer une offre plus grande de cet enseignement en même temps que sa répartition égalitaire sur le territoire national » (H. Ouédraogo, 2010, p. 364). La durée éphémère du régime de la Troisième République n'a pas permis aux concepteurs du projet d'exécuter tout le programme prévu. Cependant, la problématique de l'amélioration de l'offre scolaire demeurait au cœur des

préoccupations des régimes qui se sont succédé au cours des années 1980.

Par ailleurs, dans le but d'accroître la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire, d'autres mesures telles que la normalisation des établissements du tronc commun réalisés sous la période de l'austérité budgétaire furent développées. En effet, *« à partir de 1979, un réaménagement de ces établissements de fortune les transforma en CEG, leur permettant ainsi d'assurer officiellement la scolarisation complète du premier cycle de l'enseignement secondaire »* (H. Ouédraogo, 2010, p. 363). Outre la transformation des établissements de fortune en CEG, les anciens CEG créés au début des années 1960 sont transformés en lycées. De même, les cours normaux qui assuraient la formation des enseignants du primaire étaient transformés en établissements d'enseignement général. Face à l'incapacité des cours normaux à former des enseignants suffisants et conséquents, la création de nouvelles structures chargées de former les enseignants devant servir au primaire et dans les écoles réformées fut envisagée. Dans cette perspective, le projet envisagea la délocalisation et la réorganisation de l'enseignement normal. Ce qui donna naissance, en 1983, à l'École nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Loumbila (H. Ouédraogo, 2010, p. 363).

Toutes ces initiatives ont eu un impact sur l'offre éducative secondaire, et par conséquent, sur les effectifs. Ainsi, *« l'enseignement secondaire public avait rattrapé le retard vis-à-vis de l'enseignement privé en matière d'effectif scolaire »* (M. Pillon et M. P. Wayack, 2004, p. 8). Cette

relance de l'expansion de l'enseignement va se poursuivre et se renforcer à partir de 1983 avec l'avènement de la Révolution.

1-3. La réforme révolutionnaire : le projet d'une école démocratique et populaire

Dès son arrivée au pouvoir en 1983, le CNR afficha sa ferme volonté de transformation de la société voltaïque, d'où la nécessité de procéder à des réformes systémiques. Dans le domaine éducatif, la réforme en cours d'expérimentation depuis 1979 ne répondait pas aux aspirations des révolutionnaires. C'est pourquoi le CNR décida de l'arrêt de l'expérimentation de cette réforme. Le diagnostic fait ressortir, entre autres, les tares que l'école néocoloniale traînait : son coût de revient trop élevé, sa sélectivité et son aspect antidémocratique, sa nature de classe de domination et d'exploitation, son caractère aliénant et acculturant, son inadaptation au marché du travail (SGN-CDR, 1986, p. 6).

Persuadées que le changement souhaité nécessite la disponibilité « de citoyens sains, équilibrés, actifs, conscients de leurs responsabilités sociales, techniquement compétents, ayant le sens civique, le sens de la solidarité nationale et internationale, ainsi que celui de la compréhension entre les peuples », les autorités décident de la conception d'une école de type nouveau qui doit inculquer à chaque Burkinabè une idéologie et une personnalité. Ainsi,

fustigeant l'École coloniale à laquelle elle reproche « son contenu d'asservissement et d'exploitation de l'homme par l'homme conçu pour exalter la supériorité de la culture française et pour former des cadres

subalternes locaux en vue de faciliter et perpétuer l'ordre colonial », rejetant aussi l'École néocoloniale « qui a gardé pour l'essentiel les tares de l'École coloniale dont elle est l'héritière », « l'École révolutionnaire » proposa en 1984 une École nouvelle qui devait déboucher sur la transformation de l'École en un instrument au service de la Révolution. Ainsi, « les diplômés qui en sortiront devront être non au service de leurs propres intérêts et des classes exploiteuses, mais au service des masses populaires » (M. Pilon, 2004).

Elle doit offrir des chances égales à tous les citoyens et permettre à chacun de s'instruire et de s'éduquer de façon permanente. Au regard de la situation qui prévalait, elle devait s'efforcer d'enrayer toutes les entraves sociales à un égal accès de la fille à l'instruction par rapport au garçon. Populaire, cette école bannira de son enseignement l'élitisme et prônera la promotion collective (M. Pilon et M. Wayack, 2003).

Critiquant l'impérialisme et la mauvaise qualité de l'école, les nouvelles autorités de la révolution proposèrent un enseignement révolutionnaire. En effet, le 17 octobre 1986, le capitaine Thomas Sankara, président du CNR, président du Faso, lançait à Gaoua l'appel sur la qualité de l'enseignement au Burkina Faso. À cette occasion, le président révolutionnaire déclara que : « *Éduquer un enfant sous la R.D.P., c'est le former, le rendre utile à lui-même, à la société, c'est-à-dire l'aider à s'adapter, à se transformer, à s'améliorer au contact des situations nouvelles voulues ou imposées* » (T. Sankara, 1986). C'est amener le citoyen à

savoir apporter sa contribution de travailleur conscient, capable de juger et d'agir, de s'engager et de participer à la construction nationale avec le peuple.

Cette nouvelle « école révolutionnaire burkinabè », en perspective, se structurerait ainsi qu'il suit :

- le cycle préscolaire : il concerne les enfants de 3 à 6 ans et serait ouvert dans des garderies populaires et accessibles à tous, contrairement aux écoles maternelles d'autrefois réservées à la classe bourgeoise des milieux urbains.
- le cycle des métiers : d'une durée de dix ans, il concerne les jeunes de sept (07) à dix-sept (17) ans. Il est composé du niveau fondamental (05 ans), du niveau polytechnique (03 ans) et du niveau spécialisation professionnelle (02 ans)
- le cycle de la recherche et de l'innovation : il constitue la dernière étape de l'éducation formelle et accueille les jeunes sortis du cycle de spécialisation. (SGN-CDR, 1986).

Cette nouvelle structuration voulue par ce projet de réforme préconisait une refonte des degrés de l'école classique. Alors, l'enseignement secondaire disparaît au profit du cycle des métiers, au regard de l'âge des scolarisés dans ce cycle.

Dans ce projet de l'école révolutionnaire, les autorités rejetèrent l'idée de diplôme, admettant le passage automatique d'un cycle à un autre, du niveau fondamental au niveau polytechnique. Il n'y aura ni d'examens nationaux ni de diplômes de fin de cycle. Une sélection fondée sur les résultats scolaires, l'engagement révolutionnaire, le nombre

d'années passées dans le cycle précédent, les aptitudes et les aspirations du candidat devrait permettre le passage d'un cycle à un autre. Une attestation de niveau devait être délivrée à tous les sortants de l'école. Telle était la perception des concepteurs du projet de réforme de l'école démocratique et populaire.

C'est cet aspect de la réforme (la suppression des diplômes surtout) qui avait constitué l'une des causes de son rejet par les masses populaires. En effet, les syndicats, la presse, les enseignants, les parents d'élèves dans leur grande majorité avaient désapprouvé cette « école qui ne délivrerait pas de diplômes sérieux et valables, où tout le monde devait réussir » (A. Sana, p. 73). Et l'école révolutionnaire ne connut jamais de début de mise en application.

Parallèlement à ces actions de réforme globale du système éducatif burkinabè, des initiatives sont développées pour répandre l'école, notamment l'enseignement secondaire, en vue de répondre à la demande sociale de plus en plus croissante.

2- Les actions de développement et de démocratisation de l'enseignement secondaire sous le CNR

La période 1983-1987 est caractérisée par le régime du CNR dirigé par le Capitaine Thomas Sankara. Ce jeune officier, dès son arrivée au pouvoir, entreprit une politique volontariste très ambitieuse pour le pays. Dans le domaine de l'éducation, les stratégies gouvernementales visaient non seulement le développement qualitatif et quantitatif mais aussi la démocratisation de l'éducation. Ces politiques

volontaristes visant à rendre l'école démocratique, le CNR proposa une réforme de l'ensemble du système éducatif burkinabè avec pour objectif d'instaurer une école démocratique et populaire.

2.1. Les actions de démocratisation de l'enseignement secondaire au Burkina Faso de 1983 à 1987

La démocratisation de l'éducation a toujours constitué une préoccupation dans les sociétés modernes dans lesquelles on prône l'égalité de droits de tous les citoyens. Elle s'entend à partir des différentes formes d'égalité, à savoir le fait que l'accès aux différents parcours scolaires soit accessible à chacun indépendamment de variables sociodémographiques comme l'âge, le genre, l'origine sociale ou ethnique (égalité juridique), que cet accès repose exclusivement sur le mérite (égalité des chances), et enfin que tous les individus aient accès à la scolarité (égalité de situation)². La problématique de la démocratisation de l'enseignement se pose donc avant tout en termes d'accès. Cela signifie tout d'abord que l'enseignement doit être suffisamment varié pour offrir des possibilités d'épanouissement à tous les types de personnalité et d'intelligence, et qu'un enseignement ainsi conçu doit être mis autant que possible à la portée même de ceux qui habitent des zones les plus reculées.

La démocratisation de l'éducation était au cœur des préoccupations des autorités du régime de la Révolution démocratique populaire (RDP), « *résolues à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation* » (UNESCO, 1985). Elles affichaient « *une volonté politique de démocratiser l'accès*

² Melchior, « Démocratisation scolaire » fiche notionnelle en ligne, disponible su ; <https://www.melchior.fr/notion/democratisation-scolaire> consulté le 06 juin 2024 à 14h 05

à l'éducation en s'appuyant sur la mobilisation du peuple autour des mots d'ordre révolutionnaires tels que : "un village, une école", "un département, un collège d'enseignement général", "une province, un lycée" » (F.N.D. Compaoré, M.N. Ouédraogo, 2007). L'engagement des autorités du CNR dans le processus de démocratisation de l'enseignement secondaire a permis d'atténuer les disparités spatiales de l'offre publique. En effet, si, jusqu'à la veille de la Révolution, l'évolution de l'offre dans l'enseignement secondaire concernait uniquement les grands centres urbains, les efforts faits sous le CNR pour augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement secondaire général public ont permis d'implanter au moins un établissement dans chaque province, et ont amélioré la répartition de l'offre (M. Pilon et M. Wayack, 2003). Pendant la période dite révolutionnaire, la participation des parents d'élèves du milieu rural (communautés de base) à la gestion des structures scolaires a connu son essor suite à l'adoption de nouveaux textes précisant le rôle des différents acteurs de l'éducation. L'Association des parents d'élèves (APE) est « une organisation démocratique regroupant tous les parents d'élèves et responsables des élèves d'un même établissement ou groupe scolaire d'enseignement public ou privé, préscolaire, primaire ou secondaire »³. L'APE permet aux parents de participer pleinement à l'éducation, l'instruction et la formation de leurs enfants, de soutenir l'effort du gouvernement dans la gestion des structures éducatives. Ce qui contribue à l'amélioration de la vie scolaire, à l'information des parents sur la vie et

³L'article 9 de l'arrêté n° 91-133/MEBAM/MESSRS/MAT/MEFP du 3 octobre 1991 portant création des associations des parents d'élèves (APE).

l'organisation des écoles et à la stimulation des élèves et des enseignants, créant ainsi des conditions de vie et de travail favorables à l'épanouissement des élèves (Maxime Compaoré, 2006, p. 2). Par ailleurs, à partir de 1986, fut institué au niveau de chaque établissement d'enseignement secondaire public, un comité populaire de gestion (CPG)⁴. Ces nouvelles structures dans les établissements scolaires visaient à :

démocratiser et à rationaliser la gestion de l'école. Leur mission essentielle était d'intéresser tous les partenaires à l'éducation à la gestion de l'établissement scolaire, de centraliser et de faire fructifier les ressources de l'établissement, de déterminer les tactiques appropriées pour une utilisation optimale des ressources mises à sa disposition (CNAB, 39V238).

Ces organes permettaient donc de démocratiser la gestion des établissements scolaires, tout en renforçant le contrôle populaire du fonctionnement des établissements et, enfin, d'améliorer leur performance. Avec l'institution de ces structures (APE et CPG), les populations étaient directement impliquées dans les prises de décisions concernant la scolarisation de leurs enfants. Ce qui permet sans doute une meilleure sensibilisation à l'importance de l'école, une augmentation des inscriptions et une réduction de certaines résistances socioculturelles à la scolarisation des filles, notamment en milieu rural.

⁴ Raabo interministériel N°IV-104/EN/DGET/DAAF du 13 novembre 1986 portant création des comités populaires de gestion.

En dépit des efforts de sensibilisation à l'endroit de la scolarisation des filles, la sous-scolarisation des filles a demeuré jusqu'à la fin des années 1980. Toutefois, depuis 1990, on observe une croissance du rapport de féminité aussi bien au premier cycle qu'au second cycle. De même, les disparités selon l'origine sociale des élèves n'ont pas connu de véritables mutations. L'amélioration des indicateurs d'accès observés à partir de la décennie 1990 n'est-elle pas liée aux actions entreprises au cours de la période révolutionnaire ?

La démocratisation scolaire tant prônée ne saura se concrétiser qu'à travers le développement et la diversification des structures chargées d'accueillir les apprenants.

2.2. Les actions de développement de l'enseignement secondaire au Burkina Faso de 1983 à 1987

Le régime révolutionnaire engagea, dès son arrivée au pouvoir, une politique éducative visant à développer les structures scolaires et à démocratiser l'école. Cette détermination du CNR en matière de scolarisation se réalisa dans le cadre du développement des ressources humaines, à travers le Programme populaire de développement (PPD) et le Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) (A. Sana, 2018, p. 68). Pour la réalisation des infrastructures scolaires, le CNR mit en place une politique des travaux d'intérêt général qui impliquait les populations dans la réalisation des infrastructures.

Dans l'enseignement secondaire, le CNR prit des initiatives allant dans le sens du développement quantitatif et de la

démocratisation. Dès 1983, il ambitionnait, à travers le PPD, de « *doter chaque chef-lieu de département d'un collège d'enseignement général et chaque province d'un lycée* » (M. Pilon, 2004, p. 154).

Aussi le CNR avait-il développé d'autres initiatives afin d'accroître l'offre éducative au secondaire. Il s'agit notamment de la transformation des dortoirs des internats en salles de classe à partir de 1985. Selon Adama Sana, « *cette mesure entamée depuis la mise en œuvre du plan-cadre, et qui n'avait touché que le second cycle du secteur public, se poursuivit et se généralisa sous le CNR, pour prendre en compte le premier cycle de cet ordre d'enseignement* » (2018 : 69). Outre ces initiatives, une autre mesure non moins importante prise par le CNR avait permis l'augmentation de la capacité d'accueil au secondaire. Il s'agit de la transformation du PMK⁵ en un établissement civil. En effet, dans le souci de promouvoir une « *école révolutionnaire, démocratique et populaire* », les autorités de la Révolution décidèrent de la fermeture du PMK et de l'ouverture d'un établissement civil d'enseignement secondaire. C'est ainsi que le lycée Marien N'Gouabi de Ouagadougou vit le jour, en lieu et place du PMK.

Pour développer l'offre scolaire et favoriser l'accès à l'enseignement secondaire, pour la majorité des titulaires du CEP, le CNR entreprit plusieurs autres mesures. En effet, pour faciliter les inscriptions des enfants dans les

⁵ En rappel, le PMK était un établissement à statut particulier créé après l'indépendance du pays en 1961, dans le cadre de la constitution d'une armée nationale. Etablissement géré par le Ministère de la Défense Nationale, il recrutait ses pensionnaires sur concours, parmi les élèves de CM2 des écoles primaires. Il fut de par ses critères de recrutement, perçu par les révolutionnaires comme une école sélective, réservée à une certaine élite du pays.

établissements privés, les frais de scolarité furent revus à la baisse à partir de la rentrée 1984-1985. Ainsi un nouvel arrêté⁶ fixe les prix de la scolarité annuelle dans les établissements privés d'enseignement secondaire dans le pays. Aux termes de cet arrêté, les frais de scolarité annuels dans les établissements privés, qui étaient estimés à environ soixante-dix mille (70 000) francs CFA et quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA respectivement pour le premier et le second cycles, à la veille de l'avènement du CNR, furent réduits par l'État respectivement à trente-cinq mille (35 000) francs CFA et quarante-cinq mille (45 000) francs CFA pour tous les établissements privés dans le pays (arrêté N°0012-94/MCAP/MEN du 11 octobre 1984). Cette mesure, même si elle était bien accueillie par les parents qui voyaient leur charge en termes de dépenses s'amoinrir, a été source de difficulté financière pour bon nombre d'établissements privés.

L'augmentation rapide du nombre d'établissements et de classes au niveau de l'enseignement secondaire public posait évidemment un autre problème, celui du personnel enseignant. Pour y remédier, les dirigeants du CNR firent recours au Service national populaire (SERNAPO), un service militaire annuel obligatoire pour tout citoyen de vingt-et-un (21) à trente-cinq (35) ans (H. Ouédraogo, 2010, p. 367). Les appelés du SERNAPO, en particulier les étudiants, exerçaient dans les établissements secondaires, en fonction de leur qualification, comme enseignants ou agents de l'administration. De l'avis de Maxime Compaoré, « ce recours

⁶ Arrêté N°0012-94/MCAP/MEN du 11 octobre 1984 portant fixation des prix de la scolarité annuelle dans les établissements privés

aux enseignants sans formation pour pallier l'insuffisance des besoins en personnel enseignant confirme la vision démocratique que le CNR avait de l'enseignement dans son ensemble » (M. Compaoré, 2019, p.147). Toutefois, cette option suscite des interrogations, notamment la question de la qualité de l'éducation, un autre aspect de la démocratisation de l'éducation.

En somme, la décennie 1980 fut, comme l'a qualifié Honoré Ouédraogo, "l'âge d'or" de l'école burkinabè et de l'enseignement secondaire en particulier. Entre 1983 et 1988, quarante-quatre (44) établissements supplémentaires (dont quinze (15) lycées) furent construits par l'État burkinabè (2010 : 368).

Conclusion

Aux termes de notre étude, nous retenons que la politique d'austérité mise en place après la chute de Maurice Yaméogo avait eu un impact notamment négatif sur le développement des secteurs sociaux comme l'éducation. Avec la fin de cette période d'austérité à partir de l'avènement de la Troisième République en 1978, l'enseignement secondaire reprend timidement son expansion qui va se renforcer sous le CNR. Justement, après un an de gouvernance, le CNR décida de la suspension de la réforme scolaire de 1979. Estimant que cette réforme est trop réformiste et non révolutionnaire (H. Ouédraogo, 2010, p. 327), le ministère de l'Éducation nationale avait justifié l'arrêt de la réforme par « *la nécessité de mieux la repenser et de répondre aux vœux des masses populaires* » (Z. Coulibaly, 1997, p. 207). La période 1983-1987 a donc été marquée par une politique volontariste

de développement socioéconomique du Burkina Faso entreprise par le CNR. Ce qui a permis au pays d'enregistrer des niveaux de développement et de démocratisation sans précédent depuis son accession à l'indépendance. Ainsi, le CNR élaborait un autre projet de réforme plus ambitieux qui déclinait les caractéristiques de « l'école nouvelle », l'école démocratique et populaire, nécessaire à la transformation profonde de la société burkinabè. En plus de cette réforme, des actions ont été développées dans le développement de l'enseignement secondaire au Burkina Faso.

Toutes ces initiatives eurent un impact sur l'offre éducative secondaire, et par conséquent, sur les effectifs. Ainsi, « *l'enseignement secondaire public avait rattrapé le retard vis-à-vis de l'enseignement privé en matière d'effectif scolaire* » (M. Pillon & M. P. Wayack, 2004, p.8). Entre 1983 et 1987, le nombre de lycées et de collèges publics et privés passa de soixante-dix-neuf (79) à cent vingt-cinq (125) (H. Ouédraogo, 2010, p. 367).

Après la révolution, les régimes successifs vont consolider certains acquis de cette brève période dans l'histoire du pays et mieux l'expansion de l'enseignement secondaire va se poursuivre surtout avec la mise en œuvre du Projet enseignement post-primaire après la tenue des états généraux de l'éducation en 1994.

Références bibliographiques

Arrêté N° 001294/MCAP/MEN du 11 octobre 1984, portant fixation des prix de la scolarité annuelle dans les établissements privés.

Raabo interministériel N°IV-104/EN/DGET/DAAF du 13 novembre 1986 portant création des comités populaires de gestion

Raabo interministériel N°AN V 19/CNR/EDUC/MATS/MEFSN du 14 octobre 1987 portant création des Associations des parents d'élèves (APE).

BAMBARA Alphonse Joseph Ferdinand, 1987, *L'enseignement colonial français au secondaire en Haute-Volta, jusqu'à l'indépendance*, mémoire de maîtrise en Histoire, IN.S.HU.S., UO, 78 p.

COMPAORÉ N. D. Félix & OUÉDRAOGO N. Michel, 2007, « L'évolution de la scolarisation au Burkina Faso » in **COMPAORÉ (Félix), Compaoré (Maxime), Marie-France Lange et Marc Pilon**, *La question éducative au Burkina Faso : Regards pluriels*, sous la direction, CNRST, pp. 25-49.

COMPAORÉ Maxime, 2006, « Les Associations de parents dans la vie des écoles au Burkina Faso », in Actes du colloque international sur l'« Éducation/formation : la recherche de qualité », IRD-IER-NIESAC, HCMV, 8 p.

COMPAORÉ Maxime, 2019, « L'enseignement secondaire public dans les politiques éducatives au Burkina Faso (1960-1990) » in *Science et technique, Lettres, Sciences sociales et humaines*, Vol. 35, N°2, juillet-décembre 2019, pp.135-149).

COMPAORÉ N. D. Félix, 1997, *Discours politique et inadaption de l'école au Burkina Faso*, 2 tomes, Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Paris VIII, Département des Sciences de l'éducation, 468 p.

COMPAORÉ Réluwindé Auguste Maxime, 1995, *L'école en Haute-Volta : une analyse de l'évolution de l'enseignement*

primaire de 1945 à 1970, 2 tomes, thèse de doctorat en Histoire, Université Paris VII, 415 p.

LABAZÉE Pascal, « Les limites d'une politique volontaire. BURKINA : un bilan d'Actuel-développement », in *Politique africaine*, N°20, 1985. Le Burkina Faso, pp. 87-90.

KASIAMA KINDIANGA Eleuthere et MIKANZA MUSUSANTAMBU Jean-Paul, 2021, « Profil des chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire en République Démocratique du Congo et efficacité professionnelle dans la sous-division éducationnelle rurale de Kitoy » in *Education et Développement*, N°25, p.12.

MENC, 1974, *Réforme de l'éducation*, Dossier Initial, 104 p.

Melchior, « Démocratisation solaire », fiche notionnelle en ligne, disponible sur : <https://www.melchior.fr/notion/democratisation-scolaire>, consulté le 6 juin 2024 à 14h 05mn

OUÉDRAOGO Honoré, 2010, *Les défis de l'enseignement secondaire en Haute-Volta (Burkina Faso). Acteurs, expansion et politiques scolaires, 1947-1983*, 2 volumes, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris Denis DIDEROT- Paris 7, École Doctorale 382- EESC, UFR : GHSS, 634 p.

PILON Marc et WAYACK Madeleine Pambé, 2004, « Évolution de l'enseignement secondaire au Burkina Faso de 1960 à 1999 : Analyse des bulletins de statistiques scolaires », in *Les Études et Documents de l'UERD* n° 8, 58 p.

SANA Adama, 2018, *L'enseignement secondaire public dans les politiques éducatives du Burkina Faso de 1960 à 2007*,

Mémoire de Master en Histoire, Université Pr. Joseph KIZERBO, 152 p.

SANA Adama, 2023, « L'enseignement secondaire public en Haute-Volta de 1966 à 1978 : un enseignement à l'épreuve d'une politique d'austérité », *Revue Internationale Dônni*, vol. 3, N°2, décembre, pp. 174-183.

SANKARA Thomas, 1986, *Appel de Gaoua sur la qualité de l'enseignement au Burkina Faso*, Ouagadougou, les éditions du SGN- CDR, 46 p.

SGN-CDR, 1986, *L'école révolutionnaire burkinabè*, Ouagadougou, Éditions du SGN-CDR, 44 p.